

Madame, Monsieur,

Vous avez sollicité un dossier de demande de validation d'études.

Vous trouverez, ci-joint, un dossier de demande de validation d'études, au titre du décret du 23 août 1985, dont l'objet est d'être dispensé d'un titre ou diplôme permettant l'accès au niveau d'études suivant (ex. : dispense d'une licence pour l'inscription en master 1^{ère} année).

Vous voudrez bien remplir et compléter le formulaire précité en y annexant toutes les pièces demandées, et le retourner le plus rapidement possible afin qu'il soit étudié par la commission pédagogique ou le jury prévu par les textes en vigueur.

Pensez à regarder sur le site de l'université de Rouen dans les pages de l'UFR concernée les dates de retour des dossiers et de commission.

Par ailleurs, l'obtention d'une validation d'études, et par voie de conséquence d'une proposition d'inscription à l'université de Rouen, n'entraîne pas systématiquement l'attribution d'un logement par le CROUS.

Une demande spécifique de logement doit être effectuée par l'étudiant intéressé directement auprès du CROUS (3 rue d'Herbouville 76042 Rouen Cedex 1)

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Cadre réservé à l'administration
 dossier complet
 dossier incomplet (voir ci-dessous)

DEMANDE de VALIDATION d'ETUDES
Décret du 23/08/85

Vous sollicitez une admission à l'Université à un niveau supérieur à la première année d'études. Vous devez pour cela compléter l'imprimé ci-joint et le déposer au service de la Scolarité de l'UFR où vous postulez dans les délais précisés ci-dessous. Il sera alors soumis à l'appréciation de la commission pédagogique de la discipline dans laquelle vous désirez étudier.

Il est indispensable que le niveau auquel vous souhaitez vous inscrire et la discipline exacte que vous voulez étudier soient indiqués avec précision, (par exemple : 2^{ème} année ou 3^{ème} année de Licence Sciences Sociales, Sciences Humaines, mention Géographie »).

VOICI LA LISTE DES PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT pour permettre à la commission de statuer sur votre demande (elles vous seront restituées avec la réponse, n'envoyez jamais d'originaux mais des copies) :

- la copie du baccalauréat ou de tout titre admis en dispense,⁽¹⁾
- les justificatifs de tous vos titres ou diplômes (copies et/ou traductions),
- un curriculum vitæ
- si vous venez d'un autre Etablissement (français ou étranger) le relevé de notes, le programme et le volume horaire des études que vous avez suivies depuis le baccalauréat, dont les études en cours, accompagnés éventuellement de l'avis des enseignants responsables,
- un tableau récapitulatif votre cursus depuis l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires,
- dans le cas d'une interruption d'études, un document résumant vos activités depuis le baccalauréat et faisant apparaître votre expérience professionnelle dans le domaine que vous souhaitez étudier,
- pour les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles : les relevés de notes des deux années, la liste des concours préparés, les résultats obtenus,
- pour les titulaires du D.U.T., l'attestation de réussite ainsi que les relevés de notes des deux années de scolarité, les notes de l'examen et la proposition de poursuite d'études universitaires formulée par le directeur de l'IUT,
- pour les titulaires d'un B.T.S., les relevés de notes des deux années et l'attestation de réussite.
- une lettre de motivation précisant les raisons qui vous ont guidé vers cette filière.

⁽¹⁾ **Pour les diplômes, titres et relevés de notes ou toute autre pièce rédigés en langue étrangère, fournir obligatoirement les originaux des traductions officielles légalisées.**

TOUT DOSSIER ARRIVÉ INCOMPLET NE POURRA PAS ÊTRE EXAMINÉ PAR LA COMMISSION ET SERA DONC IMMÉDIATEMENT RETOURNÉ AU CANDIDAT

Après examen de votre dossier, l'original de la décision vous sera adressé. Il vous appartiendra de présenter ce document au Service de la Scolarité de l'UFR d'accueil

Joignez une enveloppe affranchie au tarif en vigueur pour 100 g, format 22,5 x 32 cm (ou un coupon-réponse international), libellée à vos nom et adresse ; elle permettra de vous adresser la réponse et de vous retourner toutes les pièces présentées avec votre demande.

Le présent dossier doit être remis le plus rapidement possible et en tout état de cause dès l'obtention de vos résultats (BTS, DUT, ou autres diplômes) au service Scolarité de l'UFR que vous avez choisie.

ATTENTION : chaque UFR a son propre calendrier de réunions pédagogiques – Reportez-vous à la notice spécifique établie par l'UFR où vous souhaitez vous inscrire. Les dates sont impératives. Tout dossier arrivé hors délai sera rejeté.

Selon les dispositions prises par chaque UFR, un dossier d'inscription vous sera envoyé ou remis si la validation d'études est retenue.

DEMANDE DE VALIDATION D'ÉTUDES

pour inscription en licence*, master

*pour les étudiants étrangers (1^{ère} ou 2^{ème} licence), procédure de pré-inscription à effectuer auprès de l'Ambassade de France du pays de résidence

Décret du 23.8.1985

Je soussigné(e)

Nom de famille Nom de jeune fille

Prénom né(e) le à Pays

Nationalité Mél : @

Demeurant

Code postal commune Tél.

Actif demandeur d'emploi (*) actif ayant un emploi (*) inactif (**)

(*) Les actifs regroupent à la fois les personnes qui ont un emploi et les demandeurs d'emploi

(**) Les inactifs regroupent toutes les personnes qui ne se présentent pas sur le marché du travail

Demande à bénéficier d'une validation d'études en vue de mon inscription en :

Niveau – discipline précise – année (exemple : Licence de lettres modernes, 2^e année)

Par le Télé-Enseignement de l'Université oui non

Baccalauréat obtenu en série à

Dernière Université Française fréquentée : (son nom) :

au cours de l'année universitaire - Année d'études suivie : filière :

S'il s'agit d'une autre Université Française que Rouen, avez-vous demandé le transfert de votre dossier universitaire ? oui non

Indiquez obligatoirement ici quels diplômes possédés ou acquis personnels vous permettent d'effectuer la présente demande, et joignez tout justificatif (diplômes, attestations de formation, relevés de notes etc.) (1)

Diplôme : obtenu le : à :

Acquis personnels :

(1) Originaux des traductions officielles en cas de diplômes étrangers.

Connaissance de la langue française pour les étudiants de nationalité étrangère

Les études secondaires ont-elles été effectuées en langue française ? oui non partiellement

Les études supérieures ont-elles été effectuées en langue française ? oui non partiellement

Possédez-vous un diplôme de la langue française (le joindre à votre demande) DELF DALF TFI Autre

Pour les candidats à des diplômes bilingues, joindre également les attestations de maîtrise de la langue anglaise.

Date : Signature :

AVIS DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE et, éventuellement, PROPOSITION D'INSCRIPTION

Peut être autorisé(e) à s'inscrire en :

Ne semble pas devoir être autorisé(e) à s'inscrire en :

Motif du refus (obligatoire) :

Éventuellement : Modalités particulières en vue de l'obtention du diplôme

DISPENSES D'UNITÉS OU DE MATIÈRES ACCORDÉES	MATIÈRES COMPLÉMENTAIRES A OBTENIR

Signature des membres de la commission :

Date :

DÉCISION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT :

Date :

Autorisé(e) à s'inscrire selon la proposition de la commission pédagogique ci-dessus mentionnée, sous réserve de remplir les conditions générales d'accès à l'Université et au niveau d'études concerné.

Non autorisé(e) à s'inscrire.